



# COMPTE-RENDU

## DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU LUNDI 26 JUILLET 2021 A 18 H 00

**Présents** : Yoann GRALL (Maire), Dany BILLET, Emmanuel CHARRIER, Jacques CLAVIER, Anne GROSMY, Sandrine HELINE, Jean-Louis LABICHE, Loïc LANGLOIS, Francine LEYRIT, Aurore RICOT, Edwige ROBINE, Samuel TARIOT

**Représentés** : Marie ARNAUD (*Yoann GRALL*)  
Benjamin FACCHINI (*Samuel TARIOT*)  
Patricia GUILLOT (*Jacques CLAVIER*)  
Jean-Pierre ROBIN (*Francine LEYRIT*)

**Excusés** : Karine COSTA, Fleur LARRICHIE, Benjamin ROBINEAU

**Secrétaire** : Jean-Louis LABICHE



Les convocations à cette réunion ont été adressées à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux le 21 juillet 2021.

Le procès-verbal de la séance du 07 juin 2021 a été adopté à l'unanimité.



M. LABICHE a été désigné secrétaire de séance.

# SOMMAIRE

---

	<b>Intervention de l'association les GarnemAnts, collectif éco-solidaire</b>	<b>3</b>
<b>A)</b>	<b><i>FINANCES</i></b> .....	<b>3</b>
A1)	Budget communal : emprunt et prêt relais : choix de l'organisme prêteur .....	3
A2)	Crédits pour dépenses imprévues.....	5
<b>B)</b>	<b><i>PERSONNEL</i></b> .....	<b>6</b>
B1)	Création d'emploi et modification du tableau des effectifs .....	6
<b>C)</b>	<b><i>DECISIONS MUNICIPALES</i></b> .....	<b>7</b>

## **Intervention de l'association les GarnemAnts, collectif éco-solidaire**

L'association les GarnemAnts située à la Garnache est un collectif de citoyens éco-solidaires. Elle organise le **samedi 18 septembre prochain** une grande opération de ramassage des déchets sauvages dans le Nord-Ouest Vendée, répondant à la journée mondiale du nettoyage.

Les élus ont émis un avis favorable pour organiser cette journée sur la commune de Bois-de-Céné. Le point de rendez-vous sera soit sur la place des Trois Baronets, soit sur la place de l'église ou sur le parking de la mairie.

Un appel volontaire sera lancé auprès de la population. Le Conseil d'Habitants et les associations seront associés à cette opération citoyenne.



### **A) FINANCES**

#### **A1) Budget communal : emprunt et prêt relais : choix de l'organisme prêteur**

La commune a lancé le 29 juin dernier une consultation auprès de 4 établissements bancaires (*Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Postale et Banque des Territoires*) pour contracter un emprunt de 430 000 € sur 15, 20 ou 25 ans + un prêt relais de 970 000 € remboursable sur 2 ans pour financer un vaste programme d'investissements : aménagement de la Vallée du Bignon, rénovation énergétique de la mairie avec le remplacement de l'ensemble de ses ouvertures et du système de chauffage, acquisition de la maison BILLET en vue de la construction de la future école publique, aménagements de sécurité sur les routes départementales de Bouin et de la Garnache.

❶ **Le Crédit Mutuel** nous a remis la proposition suivante :

#### **Crédit amortissable à taux fixe de 430 000 €**

<b>Montant 430 000 €</b>	<b>Taux</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Montant échéance</b>	<b>Coût global</b>
Durée 15 ans	1,09%	Trimestrielle	7 778,24 €	37 124,30 €
	1,09%	Semestrielle	15 575,94 €	37 708,08 €
	1,14%	Annuelle	31 350,18 €	40 682,76 €
Durée 20 ans	1,24%	Trimestrielle	6 077,31 €	56 614,42 €
	1,24%	Semestrielle	12 171,16 €	57 276,48 €
	1,29%	Annuelle	24 530,25 €	61 034,92 €
Frais de mise en place du dossier : 430 € déduits lors du 1er déblocage				

Possibilité de remboursement soit par amortissement du capital constant, ou en échéances constantes.

**Prêt-relais à taux fixe de 970 000 €**

Montant 970 000 €	Taux	Périodicité	Montant échéance
Durée 2 ans	0,62%	Trimestrielle	1 503,50 €
	0,67%	Annuelle	6 499,00 €
Frais de mise en place du dossier : 970 € déduits lors du 1er débloqué. Remboursement anticipé partiel ou total, à tout moment, sans indemnités.			

**② La Banque des Territoires**

La Banque des Territoires ne propose pas de prêt-relais et ne peut proposer une offre couvrant un emprunt global pour financer notre programme d'investissement.

**③ Le Crédit Agricole**

Le Crédit Agricole ne propose pas de prêt-relais. Son offre pour l'emprunt de 430 000 € est la suivante :

Durée	:	15 ans
Périodicité	:	trimestrielle
Taux	:	0,93 %
Montant échéance constante	:	7 686,48 €
Frais de dossier	:	430 €

**④ La Banque Postale**

Aucune proposition reçue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1° En vue de financer les investissements suivants sur le budget communal : aménagement de la Vallée du Bignon, rénovation énergétique de la mairie avec le remplacement de l'ensemble de ses ouvertures et du système de chauffage, acquisition de la maison BILLET en vue de la construction de la future école publique, aménagements de sécurité sur les routes départementales de Bouin et de la Garnache,

\* RETIENT l'offre du Crédit Agricole Atlantique Vendée pour contracter un emprunt de 430 000 € :

Durée	:	15 ans
Périodicité	:	trimestrielle
Taux	:	0,93 %
Montant échéance constante	:	7 686,48 €
Frais de dossier	:	430 €

\* RETIENT l'offre du Crédit Mutuel de la Roche-sur-Yon pour contracter un prêt-relais de 970 000 € :

Durée	:	2 ans
Taux	:	0,62 %
Périodicité	:	Trimestrielle
Montant échéance constante	:	1 503,50 €

2° DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**VOTE : 13 voix « pour » et 3 contre**

## **A2) Crédits pour dépenses imprévues**

Le Conseil Municipal peut porter au budget, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Ces crédits ne peuvent être employés que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget (art L2322-2). Les crédits pour dépenses imprévues sont employés par le Maire. A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le maire rend compte au conseil municipal de l'emploi de ces crédits.

Il apparaît nécessaire d'utiliser les comptes de dépenses imprévues au 022 (*section de fonctionnement*) pour permettre la régularisation du montant de l'attribution de compensation 2020 versé par Challans Gois Communauté (montant perçu = 62 942,82 € ; attribution définitive 2020 = 60 050,02 €).

Ainsi, le Conseil Municipal est informé des écritures suivantes passées en section d'investissement :

**Chapitre 022** : diminution de crédits pour un montant de 2 892,80 €

**Chapitre 673** : ouverture de crédits pour un montant de 2 892,80 €

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2322-2 ;
- vu le budget primitif 2021 du budget général voté en séance du Conseil Municipal le 06/04/2021 ;

\* PREND ACTE des utilisations faites des crédits des dépenses imprévues.

**Chapitre 022** : diminution de crédits pour un montant de 2 892,80 €

**Chapitre 673** : ouverture de crédits pour un montant de 2 892,80 €

## B) PERSONNEL

### B1) Création d'emploi et modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu de la diversité des tâches confiées aux agents techniques, il convient de renforcer les effectifs du service technique en créant un poste d'adjoint technique territorial à 35 heures à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Considérant le tableau des emplois adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 07 juin 2021 ;

1° CRÉÉ un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

2° ADOPTE le nouveau tableau des effectifs des emplois communaux qui prendra effet le 1<sup>er</sup> novembre 2021, comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Tableau actuel	Modification	Nouveau tableau	Pourvus
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>			<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Rédacteur principal 1ère classe	B	35 h	1	0	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35 h	1	1	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35 h	1	1	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	25 h	1	0	1	1
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>			<b>5</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
Agent de maîtrise principal	C	35 h	1	0	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35 h	2	0	2	2
Adjoint technique territorial	C	35 h	2	<b>1</b>	<b>3</b>	3
<b>ECOLE PUBLIQUE</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Adjoint technique territorial	C	24 h	1	0	1	1
<b>ENTRETIEN ET PAUSE MERIDIENNE</b>			<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Adjoint technique territorial	C	21 h 30 min	1	1	1	1
Adjoint technique territorial	C	23 h	1	1	1	1

3° INDIQUE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

4° DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente convention.

**VOTE : ACCEPTE A L'UNANIMITE**

## C) DECISIONS MUNICIPALES

Par délibération du 25 mai 2020, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal est informé en conséquence des marchés et avenants passés dans le cadre de cette délégation. Il s'agit d'une simple information. Le Conseil Municipal n'a pas à voter.

DCM 2021-07-001 26-07-2021	Réalisation de la fresque à l'aire de jeux « Thomas Pesquet » confiée à Krea'Deco de Oulmes (85) pour 991 € HT
DCM 2021-07-002 26-07-2021	Reliure de 11 registres pour les arrêtés municipaux confiée à Sedi Equipement de Uzes (30) pour 1 435,50 € HT
DCM 2021-07-003 26-07-2021	Mise en conformité du règlement général sur la protection des données (RGPD) confiée à Ecollectivités de la Roche sur Yon (85) pour 1 420 € HT
DCM 2021-07-004 26-07-2021	Commande des affiches, gobelets, t-shirts, bracelets, graphisme auprès de LD Création de la Roche sur Yon (85) pour le festival « Tous en Cène : » pour 5 616 € HT
DCM 2021-07-005 26-07-2021	Animation pour le marché des 4 saisons du 18/07/2021 attribuée à Chorus Land de Coëx (85) pour 400 €
DCM 2021-07-006 26-07-2021	Commande de sapin et guirlandes pour la place des Trois Baronets et route de Challans auprès de Leblanc Illuminations du Mans (72) pour 1 933,81 € HT
DCM 2021-07-007 26-07-2021	Achat d'une pompe à chaleur pour la salle des Cigognes auprès de Sonepar de Challans (85) pour 8 751,16 € HT
DCM 2021-07-008 26-07-2021	Achat d'une pompe à chaleur pour la salle des Roseaux auprès de Sonepar de Challans (85) pour 3 904,40 € HT
DCM 2021-07-009 26-07-2021	Pose des pompes à chaleur salles des Cigognes et des Roseaux confiée à Electromeca de St Gilles Croix de Vie (85) pour 20 357,89 € HT
DCM 2021-07-0010 26-07-2021	Mission Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour l'aménagement paysager de la vallée du Bignon et création d'une liaison douce au Champ Blanc confiée à Sécurité Ouest Vendée d'Apremont (85) pour 1 584,30 € HT
DCM 2021-07-0011 26-07-2021	Achat d'un tableau blanc interactif et de 3 triptyques blancs pour l'école publique auprès de Manutan Collectivités pour 4 743,32 € HT
DCM 2021-07-0012 26-07-2021	Prestation d'une année pour l'entretien de prairies naturelles par des moutons de type Ouessant validée auprès d'Olivier CHATRE de Bois-de-Céné (85) pour 3 750 € HT
DCM 2021-07-0013 26-07-2021	Commande de produits d'entretien auprès de ORAPI de St Sylvain d'Anjou (49) pour 504,22 € HT



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.